



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 18h30, les membres du conseil municipal de la commune de Trébons-sur-la-Grasse, légalement convoqués à la date du 26 mai 2026, se sont réunis en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé RAMONDA, le Maire.

Présents : Mmes DEFARD Véronique, LEYDIER Karine, CAZENEUVE Muriel, ALBAREL Pauline, ALQUIER Christina, MM. RAMONDA Hervé, NEROCAN Sébastien, ARHAINX Jean, LAURENS Didier, FLEURIAL Julien, DEFARGES Vincent.

Absents : Mmes STEIMER Céline, PEONAS Stéphanie, MM. SABLAYROLLES Guy, VIGUIER Philippe.

Procuration : Mme Stéphanie PEONAS à Mme Pauline ALBAREL.

Un scrutin a eu lieu, a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire : Mme Karine LEYDIER.

Quorum :

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 12

Ouverture de la séance à 18h35.

Ordre du jour

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 mai 2026 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal présents.

- **Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026** : Monsieur le Maire explique aux membres présents de l'assemblée que conformément à l'article L.284 du code électoral, le conseil municipal doit élire trois membres délégués titulaires et trois suppléants afin de procéder au renouvellement des mandats des sénateurs. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal procède à l'élection des délégués :

Sont élus membres délégués titulaires à l'unanimité des membres présents :

- Monsieur ARHAINX Jean,
- Monsieur RAMONDA Hervé,
- Monsieur NEROCAN Sébastien.

Sont élus membres délégués suppléants à l'unanimité des membres présents :

- Monsieur SABLAYROLLES Guy,
- Madame PEONAS Stéphanie,
- Monsieur FLEURIAL Julien.

• Questions diverses :

- Présentation de l'activité commerciale d'une habitante de la commune qui consiste en la prise de photographies conformes aux exigences de l'ANTS (Agence nationale des titres sécurisés). Une communication de l'activité sera faite sur le site de la mairie et des flyers pourront être déposés à la mairie.
- Présentation de la liste des 12 membres de la commission communale des impôts directs (CCID) qui a été validée par la Direction Régionale des Finances Publiques à partir de la liste des 24 propriétaires de la commune proposée par le conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

Le Maire certifie que le procès-verbal a été affiché à la Mairie le 06 juin 2026.

Le Maire



Hervé RAMONDA
Maire de TRÉBONS-SUR-LA-GRASSE

La secrétaire de séance.

Mme LEYDIER

